

1112

L A

QUESTION SOCIALE

Revue bi-trimestrielle de vulgarisation sociologique

Deuxième année, deuxième série

10 Octobre 1891

Numéro 7

Aux Lecteurs

Ce bulletin reparait, après un an de suspension causée par diverses circonstances qu'il serait trop long de détailler, en s'imposant plus que jamais pour mission de vulgariser le SOCIALISME LIBERTAIRE ou INDIVIDUALISTE, qui entend, par la LIBERTÉ et par la Liberté seule tant comme *moyen* que comme *but*, c'est-à-dire par la seule abolition progressive des privilèges et des monopoles ainsi que de l'Autorité de la Force, émanciper l'Individu.

Deux grands penseurs, entr'autres, ont développé un système de ce genre : PROUDHON et COLINS. Tous deux ont vaillamment attaqué tout système socialiste qui ne laisse pas entièrement intactes l'Autonomie et l'Initiative de l'Individu et des Associations. Tous deux ont combattu avec acharnement la souveraineté de la Force, le Gouvernement des Majorités, l'Autorité du Capital ou du Nombre ; préconisé la souveraineté de chaque Individu, le gouvernement de *la seule Justice* ou du Principe souverain de l'égale liberté pour tous, l'Autorité *impersonnelle* de *la seule Raison*.

Tous deux enfin ont énergiquement repoussé le socialisme communiste, où tout se trouve organisé par la collectivité ; où l'Individu est réduit à se soumettre à la supériorité de l'Etat : qui seul est propriétaire de tous les instruments de production, les répartit entre les citoyens sous ses ordres, se trouve être ainsi seul producteur, échangiste, dispensateur de la consommation ; qui annihile en un mot toute autonomie, toute initiative, toute propriété individuelle, « ce seul bouclier de la personnalité », chez les Individus ou les Associations.

Enfin, à l'heure qu'il est, *trois écoles* diverses défendent et approfondissent, avec un réel talent et non sans succès, ce socialisme ANTI-ÉTATISTE :

L'école *anarchiste-individualiste* qui expose d'une façon admirable, selon les idées de Proudhon, l'anarchisme scientifique, philosophique ou évolutionniste, et dont le remarquable organe est la Revue bi-mensuelle : *Liberty* de Boston. — L'école *individualiste* qui se rapproche d'assez près de l'anarchisme philosophique et possède plusieurs organes très-bien faits en Angleterre et en Amérique. — Enfin l'école *collectiviste-libertaire* ou collectiviste rationnelle des Colinsiens, dont les deux excellents organes sont : la *Philosophie de l'Avenir* et la *Société Nouvelle*.

Sans ignorer ni méconnaître qu'il peut y avoir entre ces trois écoles : anarchiste-scientifique, individualiste et collectiviste-libertaire, certaines divergences plus ou moins considérables, nous les considérons cependant comme de très-proches parentes ayant entre elles de frappantes ressemblances et nous entendons les faire connaître toutes trois et en exposer ici une sorte de synthèse ; car ce qu'elles veulent et propagent également toutes les trois, c'est, au fond, la même doctrine : le socialisme libertaire.

Quoique pénétré, en effet, des idées d'autonomie individuelle et de Liberté, individualiste

par suite d'instinct et de conviction, ennemi tout naturellement dès lors du collectivisme ou du communisme, nous ne croyons pas, cependant, contraire au principe individualiste le *collectivisme* tout libertaire, pure forme idéale de l'Individualisme même dès lors, simple manifestation supérieure du principe individualiste de *coopération volontaire* par suite, du socialisme rationnel de Colins. Et nous admettons parfaitement la possibilité dans un temps lointain d'un système collectiviste libertaire, tel que celui de Colins qui, tout en portant au maximum possible la propriété collective de tous, au moyen de l'appropriation, au profit de tous, de la rente du sol ainsi que d'une partie des capitaux laissés par les générations passées, prend avant tout le plus grand soin de laisser à chaque Individu ou Association exploitants des parcelles de sol individuellement affermées, *le maximum de possession individuelle*, à la fois de l'instrument et du produit de leur travail.

Mais alors ce ne saurait guère être jamais que DANS UN AVENIR ASSEZ-LOINTAIN, dans un ou deux siècles, après que l'Individualisme lui-même aurait eu préalablement tout le temps nécessaire pour transformer suffisamment, à la fois économiquement, politiquement et moralement, par une évolution lente mais sûre, l'humanité régénérée...

Alors, en ces temps nouveaux d'une ère encore bien éloignée de nous, il serait devenu parfaitement possible que l'humanité entièrement transformée à tous les points de vue se décidât enfin à reconnaître toute l'utilité d'appliquer le collectivisme de Colins.

Il est donc parfaitement permis, au moins EN PURE THÉORIE, comme pur idéal lointain, de concevoir l'applicabilité dans deux cents ans d'un système collectiviste libertaire, tel que celui de Colins, qui de l'aveu du plus grand des individualistes lui-même, de Proudhon « semble très libéral, laisse le cultivateur (ou le travailleur industriel, ajouterons nous) maître dans son exploitation, ne le soumet à aucun conseil, ne lui impose aucun règlement ». Ce même Proudhon d'ailleurs, que nous aimons à citer, parce qu'il est avec Colins le plus grand sociologue de ce siècle, amoureux passionné d'autonomie individuelle, ne disait-il pas dans une lettre du 24 Janvier 1856 à Vuillaumé, en parlant de l'exploitation des instruments d'utilité publique par les associations ouvrières : « A l'expiration de la concession (d'un chemin de fer) la compagnie déchargée du service etc., devient exclusivement ouvrière. Dans cette condition nouvelle, la société reste chargée de l'entretien du matériel roulant, du remplacement des véhicules, du renouvellement des voies et de leurs réparations, etc. LA NATION est *propriétaire* du chemin de fer concédé, des bâtiments, et de tout le matériel et accessoires, que la société doit *représenter en bon état* à l'expiration de chaque bail, et d'après estimations d'arbitres. »

Il n'y aurait ainsi dans le système de l'appropriation collective, par la grande collectivité, du sol

donné en location par lots aux Individus ou aux Associations de travailleurs durant un long terme, ainsi que de la majeure partie des capitaux laissés par les générations passées, quoi que ce soit d'autoritaire.

Etant donnée cette radicale, quoique bien lointaine, transformation des choses, cette coexistence du droit de la société à la rente du sol et de la majorité des capitaux avec le droit de chaque Individu ou Association — locataires entièrement indépendants et laissés absolument maîtres chez eux sans contrôle vexatoire, aux produits qu'ils tirent de ces sol ou de ces capitaux par leur travail individuel, ne porterait dès lors, en réalité, pas la plus légère atteinte au dogme inviolable de l'Autonomie de chaque Individu ou Association producteurs. L'autonomie de chacun ne s'en trouverait pas moins laissée entièrement intacte, sans que cette indépendance nuise en quoi que ce soit aux autres.

Grâce à la formidable évolution économique, politique et morale accomplie, la rente du sol — fixons-la par exemple pour la France à cinq milliards — ainsi que les capitaux perçus au moyen de l'impôt sur les héritages, seraient distribués par la collectivité le plus justement, le plus égalitairement et libérairement possible. Il n'y aurait absolument plus, pour percevoir cette énorme mais très utile rente, ainsi que pour la répartir avec justice entre tous les membres de la grande collectivité, de gouvernement de la Force, d'Autorité du Capital, du Nombre, d'Etat en un mot : incapable, tyrannique et sans conscience, mais une simple administration dénuée au fond de toute autre autorité et mission que celle de percevoir le revenu social ; pur rouage administratif et de comptabilité sociale, simple association chargée uniquement d'encaisser certain argent pour le distribuer ensuite entre d'autres associations, également purement administratives et comptables, simples mécanismes d'utilisation et de bonne application des sommes encaissées, qui se chargeraient respectivement des divers services d'utilité publique, réellement collective, tels que : avances de dots sociales aux individus, prêts sociaux aux individus ou aux associations, éducation et instruction gratuites des enfants, entretien des malades et des vieillards, concurrence au commerce individuel, conservation et amélioration du sol par l'acquisition de tout le matériel nécessaire à sa bonne exploitation, circulation des personnes et des choses, protection des propriétés ainsi que des personnes, perception des prélèvements sur les successions testamentaires et appropriation des héritages ab intestat, etc.

Le fait que la rente du sol reviendrait ainsi à tous, qu'elle serait dès lors redistribuée entre tous n'impliquerait ainsi ni Autorité imposée, supérieure aux Individus ou aux groupes, gouvernement en un mot de la Force ; ni d'avantage un impôt forcé, une contribution exigée par la contrainte, réclamée

de force de ceux qui occupent le sol ou de ceux qui viennent à hériter en vertu d'un testament,

En premier lieu, de la sorte, cette collectivité de richesse sociale n'impliquerait autre chose qu'une libre association chargée librement par la collectivité de recevoir, et des associations chargées de se partager entre elles, pour en faire ensuite chacune l'usage le plus utile à tous, le revenu social de la grande collectivité ; elle ne supposerait aucunement un gouvernement, une Autorité, un Etat, ce fléau qui aurait, au contraire, disparu entièrement devant l'autonomie des individus et des groupes, cette base fondamentale d'une société rationnelle.

De ce qu'il serait ainsi convenu : que tel groupe de mandataires sociaux perçoive la rente sociale ; que tel autre en emploie une partie pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, que tel autre encore en applique une autre part à l'entretien des malades ou des vieillards ; que tel autre groupe fasse usage d'une troisième partie de la rente pour l'entretien et l'embellissement des exploitations agricoles ou industrielles affermées ; qu'un autre groupe encore affecte une quatrième part de la rente sociale à l'avance des dots sociales ou aux prêts de capitaux ; de ce qu'il serait ainsi admis qu'un cinquième groupe social affecte une cinquième partie de la rente sociale à la circulation des personnes ou des choses, un sixième à la protection des propriétés et des hommes, un septième groupe à la concurrence sociale au commerce individuel pour réduire d'autant le bénéfice des commerçants ; un huitième groupe à la perception d'un prélèvement de 25 à 35 pour cent sur les héritages testamentaires et à l'appropriation des héritages ab intestat ; de ce qu'il y aurait bien ainsi, disons-nous, une douzaine de groupes sociaux, d'associations administratives librement chargées et s'acquittant librement de cette tâche purement administrative, exécutive, on serait du moins certain de n'avoir là aucun vestige de Gouvernement, d'Autorité, d'Etat, de Souveraineté de la Force ; ce serait là une pure division du travail social, une libre entente de tous en vue du partage, entre divers groupes sociaux mandatés par tous au profit de tous, d'attributions administratives d'intérêt général, d'utilité réellement collective.

En second lieu, surtout, ce lointain collectivisme même, ce payement même d'une rente annuelle en échange de la jouissance du sol, n'aurait rien d'obligatoire, il serait au contraire le résultat d'une adhésion toute volontaire, d'une acceptation toute spontanée, par les citoyens, de ce système de contribution aux charges sociales.

La rente du sol, ainsi que le prélèvement sur les héritages testamentaires, seraient ainsi en réalité, en cette ère lointaine d'harmonie sociale non une *taxation imposée* par la contrainte d'un Gouvernement, mais une contribution toute volontaire librement acceptée et effectuée par les libres individus ou les associations libres ; comme une sorte de prime d'assurance sociale payée par prévoyance même et dans son propre intérêt tout autant que dans l'intérêt des autres, par chaque Individu ou association, détenteurs d'une parcelle du sol ou léguant par testament leur succession à un héritier.

Ceux-là même qui, tout d'abord, par une défiance naturelle du collectivisme n'avaient voulu se rallier à ce système socialiste auraient fini insensiblement par adhérer eux aussi, convaincus par l'évidence même, à ce système à la fois juste et nécessaire, simple et sans danger ; commandé non pas par une autorité *du dehors*, par la *souveraineté de la force*, mais par la majestueuse souveraineté de la *Raison*.

Mais ce n'est évidemment pas là un système dont il soit sérieusement permis, même au plus ardent collectiviste-rationnel, d'espérer une prochaine réalisation. Car ces deux grands principes ci-dessus proclamés : plus de Gouvernement de la Force, d'Autorité oppressive de l'Individu ; plus de taxation obligatoire, de contribution aux charges sociales imposée par la contrainte, supposent évidemment une humanité lentement et progressivement transformée : à la fois économiquement, politiquement et moralement.

Il faut donc bien dès lors, de toute nécessité et si dur que ce soit, abandonner ces sphères idéales pour s'occuper plutôt du seul système qu'il soit sérieusement permis à la fois de prévoir scientifiquement et de souhaiter ardemment pour le siècle prochain.

Ici nous comprenons parfaitement, quant à nous, les Individualistes, quand ils affirment que c'est l'Individualisme, et non pas le collectivisme, qui est plus ou moins prochain et possible, quand ils pensent que, ce qui se fera, ce sera la conquête, par les Individus et les associations, de la *liberté économique*, c'est-à-dire la suppression des *monopoles* ; autrement dit : du monopole de la *terre*, du monopole de l'émission et de la mise en circulation de la *monnaie* fiduciaire ou métallique, du monopole de l'*industrie et du commerce*, en un mot des trois *privilèges* : rente, profit, intérêt ; et des *taxations imposées* ; mais sans qu'il y ait pour cela de collectivisme ; que ce qui se fera également et parallèlement, ce sera l'obtention de la *liberté politique* par l'abolition progressive de l'Etat, du Gouvernement, du Parlementarisme, bref de l'*Autorité de la Force* ; que ce sera enfin l'obtention de la *liberté intellectuelle et morale* par la plus large universalisation de l'instruction et de l'éducation.

Nous partageons ainsi l'avis de ceux qui pensent que l'avenir le plus prochain est à l'Individualisme, non au collectivisme libertaire.

Lorsque les divers monopoles et privilèges, lorsque les abus de la propriété individuelle, lorsque la Souveraineté de la Force, l'Etat, auront été progressivement et parallèlement réduits, puis abolis : que le sol — agricole ou industriel — sera librement accessible à qui s'en sert personnellement ; que le profit des industriels ou des commerçants et l'intérêt des capitalistes auront été, sinon radicalement abolis, au moins très considérablement réduits ; que les taxes forcées imposées par un Etat auront été supprimées ; que le crédit aura en quelque sorte été universalisé par une énorme extension du papier-monnaie et l'abolition de tout monopole d'émission de la monnaie métallique ou fiduciaire ; lorsque l'instruction aura été répandue universellement et le niveau moral singulièrement élevé ; qu'en un mot chaque Individu ou Association possédera individuellement un instrument de travail et le produit de son travail *par la LIBERTÉ ÉCONOMIQUE*, toute l'autonomie de son être et de sa vie sociale *par la LIBERTÉ POLITIQUE* et l'entière de sa vie intellectuelle et morale *par la LIBERTÉ SCIENTIFIQUE* de s'instruire autant qu'il voudra, *alors* seulement l'heure du collectivisme libertaire sera venue. Mais encore ce collectivisme ne sera-t-il alors que l'héritier, que le produit de cet Individualisme lui-même.

En attendant ce moment décisif, mais éloigné, on comprend que ceux qui n'ont pas la patience de simplement se borner passivement à laisser s'approcher très-lentement la triple évolution économique, politique et morale qu'il faudra pour que le collectivisme libertaire soit devenu possible ; qui, surtout, ne connaissent que trop les dangers d'un collectivisme autoritaire et dès lors jugent indispensable de l'écartier à tout prix, en préco-

nisant vaillamment l'Individualisme et combattant incessamment le communisme, on comprend, disons-nous, que ceux-là parlent, non de collectiviser la richesse, mais de *L'INDIVIDUALISER* au contraire *par sa plus large universalisation* au moyen de la suppression progressive de toutes les *barrières artificielles* qui interdisent aujourd'hui l'accès de la propriété individuelle à l'immense majorité des citoyens ; telles que : le monopole de la terre, celui de l'émission et de la mise en circulation de la monnaie métallique ou fiduciaire, le monopole de l'industrie et du commerce, le monopole des connaissances, et ces taxations odieuses sur le travail qui se nomment : les impôts forcés, l'Etat.

On le comprend surtout très-clairement, quand on saisit, d'une part la simplicité merveilleuse de l'Individualisme socialiste, son admirable conformité à toutes les aspirations libertaires et personalistes de la nature humaine, et d'autre part l'embrouillamini que ne manquerait pas de créer ce caporalisme prussien, cet autoritarisme insensé qui s'appelle : le communisme ou le collectivisme ; où tout se trouve organisé par l'Etat et la loi des majorités : production, échange, consommation, propriété ; où l'Individu ou les Associations se trouvent être entièrement absorbés par l'Etat ; où sous prétexte de *socialisme* propriété mobilière, héritage mobilier, production individuelle par les individus isolés ou par les associations ; entreprises privées, libre concurrence, échange individuel des produits entre les individus ou les groupes, libre et entière disposition des fruits de son travail, fût-ce même à titre de *capital*, d'instrument de production ; prêt individuel de capitaux, libre émission et circulation entre les individus et les groupes échangistes de la monnaie fiduciaire ou métallique ; en un mot liberté du travail, du capital et de l'échange sont despotiquement *supprimés* d'un trait de plume par un décret pontifical de dictateurs atteints de la rage de tout abolir afin de mieux niveler tout.

Comme si ce n'était pas là la plus absurde, la plus tyrannique de toutes les utopies ! Aussi impossible, *heureusement*, qu'elle serait néfaste comme contraire à tous les penchants de la nature humaine.

Moutrer ici toute l'impraticabilité ainsi que les dangers de ce communisme sera donc la tâche de ce petit Bulletin.

Organes du socialisme libertaire

LA PHILOSOPHIE DE L'AVENIR, paraissant tous les deux mois, 12 Rue des Trois-Têtes Bruxelles.

LA SOCIÉTÉ NOUVELLE, mensuelle, 32 Rue de l'Industrie Bruxelles.

LIBERTY, hebdomadaire, P. O. B. 3366, Boston Massachusetts, Etats-Unis.

TWENTIETH CENTURY, hebdomadaire, 7 Clinton Place, New-York Etats-Unis.

THE HERALD OF ANARCHY, mensuel, 27 St John's Hill Grove New Waudsworth, London. S-W.

Enfin les intéressantes publications : *The Personal Rights Journal*, *Free Life* et *Free Life Review* à Londres ; *Egoism* à San Francisco, *The Auditor* à Chicago, *Lucifer* à Topeka Kansas et *The Leader* à Wikita Kansas, Etats-Unis.

Le Rédacteur-Gérant : OCTAVE BERGER

La QUESTION SOCIALE ne paraîtra qu'irrégulièrement : deux fois, au moins, par trimestre, ainsi que le porte son sous-titre, et cinq fois au plus. Envoyer le montant de l'abonnement annuel, soit 2 frs., Rue Vésale 14 Bruxelles.

Typographie de la Revue, Rue Vésale 14 ; imprimé chez A. Manceaux, éditeur, Bruxelles.